

Séance du jeudi 30 janvier 2020

	<u>Date de la convocation: 22/01/2020</u>
Membres en exercice :	<i>L'an deux mille vingt et le trente janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE,</i>
Présents : 10	
Votants: 11	Présents : Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, Michel GUILBERT, Jacques TOUBOULIC, Georges SEBILLAUT, Jean-Louis DROUARD, Patricia NOREL, Laurence HOURLIER, Gérard JOVET, Dominique GUERIN DE VAUX, Anne COLLINOT
Pour : 11	
Contre : 0	
Abstentions : 0	Absents : Antonin GIBERT, Mélanie BRESSION, Anne MILLOT
	Représentés : Madame Caroline DALLE-NOGARE par Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AVEC VNF - (D 2020 012)

Le Maire informe les élus que par convention, Voies Navigables de France (VNF), met temporairement à disposition de la commune de Châtel-Censoir une partie du domaine public fluvial, voie d'eau rivière de l'Yonne PK 28.300 rive droite pour une surface d'emprise de 4.50m². Cette occupation à pour but le rejet de la station d'épuration. La redevance de base annuelle s'élèvera à 473.29 euros. Cette convention prendra effet le 01 janvier 2020 et prendra fin le 31 décembre 2024. A l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention n°61111900104 avec VNF.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire
B. MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE



RF Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/03/2020 089-218900918-20200130-D_2020_012-DE